

Réinventer la planification territoriale : le SCoT du Grand Clermont à l'heure du prendre soin

Par Jérémy Papin, Chargé d'études Stratégies territoriales, urbaines et transitions - 02.09.2026

Face aux transitions climatiques, sociales et économiques en cours, la planification territoriale est appelée à renouveler ses approches et les réponses apportées aux mutations des territoires. Aux côtés du Grand Clermont, l'Agence d'urbanisme Clermont Massif central (AUCM) accompagne depuis plusieurs années ces évolutions, en mobilisant une expertise transversale sur les dynamiques territoriales et les enjeux d'adaptation. Particulièrement positionnée sur les liens entre aménagement, santé, qualité de vie et environnement, notamment à travers des démarches d'Urbanisme favorable à la santé (UFS), l'Agence contribue à éclairer les choix stratégiques des collectivités. La révision du SCoT du Grand Clermont s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement au long cours, en faisant émerger le « prendre soin des populations et des espaces de vie » comme ambition centrale du projet territorial.

1. Une révision de SCoT dont l'ambition est de répondre aux enjeux de transitions

En 2022, le PETR du Grand Clermont a engagé la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé en 2011, afin d'adapter le projet de territoire aux nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux. Ce document de planification stratégique couvre 104 communes réparties sur 4 EPCI, pour un territoire de 1 300 km² et près de 430 000 habitants.

Au début des années 2000, le Grand Clermont faisait face à un risque de déclin démographique et économique. L'adoption du premier SCoT en 2011 avait alors pour ambition de restaurer l'attractivité du territoire et d'accompagner sa croissance. Quinze ans plus tard, si le défi démographique a été relevé, de nouvelles fragilités sont apparues : tensions sur le logement, mutations économiques, vulnérabilités environnementales et pressions budgétaires. Le

territoire doit désormais composer avec les effets croisés du changement climatique, de la transition énergétique et des évolutions sociales, qui appellent à repenser collectivement son modèle de développement. Face à ces défis, le SCoT du Grand Clermont engage une refondation de son projet de territoire autour d'une ambition centrale : « Prendre soin des populations et des espaces de vie ». Cette orientation, inscrite dans la perspective de 2050, affirme la volonté d'assurer le bien-être des habitants et la santé des écosystèmes, tout en préservant les ressources naturelles et les paysages qui font l'identité du Grand Clermont. L'ambition du SCoT est ainsi de construire un territoire habitable, où qualité de vie, vitalité économique et cohésion sociale se conjuguent durablement. Cette ambition s'incarne autour de deux piliers complémentaires qui structurent le projet de territoire :

- La solidarité : prendre soin des populations, c'est garantir à chacun un accès équitable aux services, aux activités et aux équipements, tout en renforçant les liens entre générations et entre espaces urbains, périurbains et ruraux.
- La sobriété et l'adaptabilité : prendre soin des espaces de vie, c'est préserver le vivant, limiter l'artificialisation des sols, économiser l'énergie et l'eau, et adapter le territoire aux effets du changement climatique grâce à une planification plus responsable et plus résiliente.

C'est dans ce contexte, et après la réalisation d'un diagnostic territorial¹ et d'un Etat initial de l'environnement (EIE)², que le Grand Clermont a engagé, en 2025, un travail collectif de co-construction avec les élus et les acteurs de l'urbanisme. Cette nouvelle étape vise à élaborer les orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS) et à définir une armature territoriale renouvelée, socle d'un développement plus équilibré à l'horizon 2050.

2. « Prendre soin des populations et des espaces de vie » : une ambition centrale pour le SCoT

Quatre ateliers territoriaux (sur chaque EPCI), organisés avec la Commission Urbanisme, ont permis d'associer les élus et les EPCI à la définition des grandes orientations du Projet d'aménagement stratégique (PAS). Ces échanges, complétés par des lectures de paysage, ont nourri une réflexion collective sur la manière de prendre soin des populations et des espaces de vie dans un territoire en mutation.

Garantir à chacun un cadre de vie sain, accessible et épanouissant constitue le fil rouge du SCoT. Dans un contexte de fragilités économiques et sociales et de changement climatique, le projet vise à renforcer les solidarités territoriales, à soutenir l'innovation et l'emploi et à créer une dynamique territoriale fondée sur une économie robuste et diversifiée, favorable aux activités industrielles, tertiaires, touristiques, agricoles et artisanales. Il s'agit, dans le même temps, de construire un territoire propice à la santé, à la qualité de vie et au bien-être de tous, où le développement démographique reste maîtrisé et cohérent avec les ressources disponibles, notamment en matière d'eau, de foncier et d'énergie. Cette ambition passe aussi par la mise en place de parcours résidentiels variés, grâce à une offre d'habitat adaptée et innovante, répondant aux besoins actuels et émergents des ménages. Elle s'appuie enfin sur le déploiement de mobilités sobres, accessibles et coordonnées à l'échelle du Grand Clermont et en lien avec les territoires voisins.

Prendre soin des espaces de vie, c'est préserver ce qui fonde l'identité et la richesse du Grand Clermont : ses paysages, ses patrimoines, ses ressources naturelles et sa biodiversité. Le SCoT affirme sa volonté de bâtir un territoire résilient, sobre et respectueux de ses équilibres naturels. Le projet territorial s'appuie sur une gestion équilibrée de l'eau, ressource vitale et bien commun, condition essentielle de la vitalité des écosystèmes, de l'agriculture et des activités humaines. Il soutient une agriculture locale et diversifiée favorisant la souveraineté alimentaire et l'ancrage territorial des productions, en lien avec les objectifs du PAT3. Le SCoT veille également à préserver la biodiversité et les sols vivants, à limiter l'artificialisation des terres et à renforcer la sobriété foncière, en cohérence avec les objectifs du ZAN. La transition énergétique et

l'économie circulaire constituent des leviers majeurs pour réduire l'empreinte environnementale du territoire, tout en valorisant ses ressources locales (notamment à travers la production d'ENR). Enfin, la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine participent pleinement à l'attractivité et à l'identité du Grand Clermont.

En plaçant à la fois les habitants et les milieux de vie au cœur de son projet, le SCoT du Grand Clermont affirme une vision intégrée de l'aménagement et reconnaît l'interdépendance entre les populations et leur territoire. La solidarité, la sobriété et l'adaptabilité constituent les fils conducteurs de cette ambition : elles traduisent la volonté de construire un territoire capable de préserver ses ressources tout en assurant la qualité de vie et l'équilibre entre ses composantes humaines, économiques et environnementales.

3. Une armature territoriale renouvelée pour repenser les équilibres à l'échelle du Grand Clermont

Quatre ateliers collectifs, organisés avec la Commission Urbanisme, ont été nécessaires pour construire l'armature du SCoT, en croisant différentes approches : la vision territoriale (ce qui est important à prendre en compte dans la définition de l'armature) ; la vision technique (reposant sur un travail cartographique et un scoring à la commune croisant 12 indicateurs : population, équipements, emplois, mobilités, etc.) ; et la vision politique (permettant de définir le rôle et la vocation de chaque commune à l'horizon 2050). Cette démarche a conduit à affirmer une organisation multipolaire en archipel visant à renforcer les complémentarités et la solidarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Ces différentes approches ont été complétées par un partage de connaissances sur les enjeux climatiques et environnementaux (par le bureau d'études BL Evolution), mobilisant notamment les données de l'étude AP3C4 menée à l'échelle du Massif central (évolutions des températures, des précipitations et du bilan hydrique). Elles ont également intégré des analyses cartographiques portant sur les principaux risques naturels (inondations, remontées de nappes, retrait-gonflement des argiles), ainsi que sur la Trame verte et bleue et les grandes continuités écologiques est-ouest à préserver.

L'armature se décline en deux strates complémentaires : une armature naturelle et agricole, structurée autour des ressources fondamentales (eau, biodiversité, paysages, espaces agricoles et forestiers) et une armature urbaine hiérarchisant les polarités selon leurs fonctions et leur niveau d'équipements, de services, de population et d'activités. Cette organisation en archipel doit permettre de répartir plus équitablement le développement urbain, résidentiel et économique, tout en préservant les espaces naturels et agricoles et en limitant l'étalement urbain. Elle trouvera sa traduction dans le futur Document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui permettra de territorialiser les orientations du PAS. L'armature constitue ainsi un levier majeur pour mettre en œuvre l'ambition du SCoT : « prendre soin des populations et des espaces de vie ».

En 2026, les travaux se poursuivront dans une démarche partagée avec les EPCI et l'ensemble des acteurs du territoire, afin de finaliser le Projet d'aménagement stratégique (PAS) et son armature territoriale. Les nouvelles équipes municipales seront amenées à s'approprier ces éléments afin d'aboutir à un débat sur le PAS, étape essentielle avant d'engager l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO), qui traduira concrètement les ambitions du SCoT à l'horizon 2050.

